

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi qui s'est tenu le 4 avril 2022 à 19h30 à la salle Adélarde-Godbout, située au 456, Principale Est, la municipalité a adopté le règlement #275 modifiant le Code d'Éthique et de Déontologie des Employés Municipaux.

Le présent règlement du code s'applique à tout employé de la municipalité de St-Éloi.

Le présent règlement du code poursuit les obligations particulières par neuf règles suivantes :

- 1) Les conflits d'intérêts;
- 2) Les avantages;
- 3) La discrétion et la confidentialité;
- 4) L'utilisation des ressources de la Municipalité;
- 5) Le respect des personnes;
- 6) L'obligation de loyauté;
- 7) La sobriété;
- 8) Annonce lors d'activité de financement politique;
- 9) Obligations suite à la fin de son emploi.

Le présent règlement a pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie;
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Et à pour valeur :

- 1) L'intégrité;
- 2) L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité;
- 3) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4) Le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux;
- 5) La loyauté envers la Municipalité;
- 6) La recherche de l'équité.

DONNÉ à Saint-Éloi ce sixième jour d'avril 2022.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (secrétaire-trésorière/directrice générale) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de _____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Bureau municipal, site internet).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce sixième jour du mois d'avril 2022.

Annie Roussel, Directrice générale
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière